

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/121  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/044</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24  
 Présents : 17  
 Votants : 17  
     **POUR : 17 (100%)**  
     **CONTRE : 00**  
     **ABSTENTION : 00**

Le cinq décembre deux mille seize, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/11/2016

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

**OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'INGENIERIE LEADER POUR L'ANNEE 2017**

Vu la délibération n°DC2014/75 du 29/09/2014 décidant de candidater au programme européen LEADER sur l'ensemble de son territoire ;

Vu la délibération n°DC2015/82 du 20/10/2015 validant le programme de développement LEADER 2014/2020 ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire du 03/10/2016 confiant délégation au Bureau notamment la validation et l'autorisation de demande de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Vu la délibération n°DC2016/94 du Conseil communautaire du 03/10/2016 créant l'emploi permanent de chargé de mission LEADER ;

Considérant que le dossier de l'Argonne Ardennaise a été retenu et qu'un montant de 1 432 600 € est attribué au territoire au titre de LEADER 2014/2020 ;

Considérant que l'animation du programme LEADER est éligible aux fonds européens ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie LEADER au titre de l'année 2017 tel que figurant ci-après :

<b>DEPENSES</b>	<b>En €</b>
Chargée de mission LEADER (1 ETP)	43 500,00
Gestionnaire LEADER (0,5 ETP)	16 000,00
Frais de déplacements	1 500,00
Frais de formation	1 500,00
Frais de formation des élus	1 000,00
Communication	2 300,00
<b>TOTAL</b>	<b>65 800,00</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>LEADER</b>	52 640,00
<b>2C2A AUTOFINANCEMENT</b>	13 160,00
<b>TOTAL</b>	<b>65 800,00</b>

- AUTORISE le Président à solliciter une subvention au titre du programme LEADER.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

